

COORDINATION NATIONALE DU DES DE PHARMACIE ET DU DES INNOVATIONS PHARMACEUTIQUES ET RECHERCHE

Agréments des postes d'internes DES Pharmacie et DES IPR

Les agréments de poste seront fait sur des critères objectifs à partir des questionnaires joints en annexe.

1°/ Agrément des domaines pharmaceutiques

Les quatre domaines seront agréés à partir de critères spécifiques à chacun des domaines (annexe 1 à 4).

Un poste ne peut être agréé que dans un seul domaine.

Cependant, dans un même service, il peut y avoir plusieurs profils de postes possibles correspondant à plusieurs domaines.

Un interne ne peut valider un semestre que pour un seul domaine, la commission d'ouverture (ou de répartition) des postes décidant des profils ouverts pour chaque semestre.

Dans chaque profil de postes, 2/3 de l'activité au moins doivent être consacrés au domaine.

2°/ Agrément des postes industriels

Les agréments de poste dans l'industrie seront établis à partir du dossier mis en annexe .

Dans l'immédiat, ces agréments seront donnés sur le plan interrégional. Une réflexion est conduite pour qu'ils puissent être nationaux.

3°/ Postes extra-hospitaliers non industriels et postes sur des spécialisations pharmaceutiques accessibles en niveau 2

Les agréments de poste extra-hospitaliers seront établis à partir du dossier mis en annexe .

4°/ Agréments IPR

Pour les deux premiers semestres de niveau 1, ils sont effectués dans des services ayant un poste agréé dans un domaine pharmaceutique de la Pharmacie Hospitalière également agréé pour l'IPR, ou dans un service ayant un agrément spécifique IPR de niveau 1 et ayant obtenu la validation du coordonnateur régional.

Ceci suppose une liste de postes agréés niveau 1 IPR (code 107).

Professeur G. AULAGNER
Coordonnateur National
DES Pharmacie

Professeur J.C. DARBORD
Coordonnateur National
DES Innovations Pharmaceutiques
et Recherche